

HONORAIRES DE L'AGENCE

En date du 25 novembre 2018
TVA 20% incluse

« LOCATIONS »

Les honoraires de location sont calculés sur la base d'un prix au m² de surface habitable (loi ALUR)

Pour les logements nus ou meublés à usage d'habitation

| Zone dite « tendue » | Zone dite « non tendue » |
|---|--|
| <p>A la charge du propriétaire et du locataire</p> <p>10€/m² TTC pour : visites, constitution de dossier et rédaction du bail</p> <p>3€/m² TTC pour : réalisation de l'état des lieux</p> | <p>A la charge du propriétaire et du locataire</p> <p>8€/m² TTC pour : visites, constitution de dossier et rédaction du bail</p> <p>3€/m² TTC pour : réalisation de l'état des lieux</p> |

Frais d'entremise et de négociation à la charge du propriétaire : **80 € TTC**

Pour les emplacements de stationnement - garages

15% TTC du loyer annuel charges comprises à la charge du preneur

Pour les locaux commerciaux - professionnels

15% TTC du loyer annuel charges comprises à la charge du preneur

« GESTION »

6,90% TTC du quittancement mensuel charges comprises
(aide à la déclaration fiscale en sus : **25€ TTC**)

« GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS »

2,50% TTC du quittancement mensuel charges comprises (avec certification de dossiers)

2,30% TTC du quittancement mensuel charges comprises (locataires déjà en place)

| Plafond de la garantie | Plafond de la garantie |
|------------------------|---------------------------------|
| « Loyers impayés » | « Détériorations immobilières » |
| 70 000 € | 10 000 € |